

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise



**RAPPORT D 'ORIENTATION BUDGETAIRE
2025**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LA FRETTE SUR SEINE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

NOTE DE PRÉSENTATION

L'article L.2312-1 du CGCT précise qu'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté en début exercice.

Concernant le CCAS de La Frette sur Seine, seules les orientations budgétaires seront évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dette à gérer.

Débat sur les Orientations Budgétaires 2025 du CCAS

Le budget prévisionnel du C.C.A.S 2025 enregistre une augmentation par rapport au budget de l'exercice précédent, **son montant prévisionnel est estimé à 115 955 € (+6 955€).**

En matière de dépenses, celles-ci devraient être sensiblement identiques à celles de 2024.

En matière de recettes, on note la reprise des résultats de l'exercice 2024 pour un montant de 15 264,33 €, il était de 15 415,73 € sur l'exercice précédent.

Doivent aussi être intégrées les recettes émanant du Conseil Départemental du Val d'Oise pour :

- les contrats de première orientation et les contrats d'engagement réciproque signés dans le cadre du RSA,
- chaque dossier d'obligation alimentaire constitué par le CCAS.

Afin d'équilibrer le budget, la commune verserait une subvention au budget du CCAS de 42 000 € en 2025.

1. Les dépenses de fonctionnement :

Articles	BP 2024	BP 2025
TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 200	110 155
6042 - Achats de prestations de services	2 500	1 000
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	500	2 255
60632 - Fournitures petits équipements	300	300
611 - Contrats de prestations de services	49 500	57 400
6168 - Autres primes d'assurance	400	400
6182 - Documentation générale et technique	200	200
6184 - Versements à des organismes de formation	500	500
6232 - Fêtes et cérémonies	12 000	12 000
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	2 000	1 800
6281 - Concours divers (cotisations...)	300	300
62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	34 000	34 000
TOTAL CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	300	300
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	300	300
TOTAL CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	6 500	5 500
65133 - Secours d'urgence	1 500	1 500
65134 - Aides	5 000	3 800
65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	-	200
TOTAL GENERAL	109 000	115 955

- **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Cette année, les dépenses prévues augmentent par rapport au budget précédent : +7 955 € soit 110 155 €.

Un voyage devrait à nouveau être organisé avec Barcelone comme destination. Les manifestations habituelles telles que la galette, le tournoi de pétanque, la semaine bleue, le banquet des séniors, ainsi que la collecte alimentaire seront proposées.

De plus, il est prévu d'organiser des activités au printemps en faveur des séniors pour animer la résidence intergénérationnelle « des maisons de Marianne », rue du professeur Calmette.

Une somme sera aussi inscrite pour l'organisation de goûters lors des activités prévues : les rencontres intergénérationnelles, la semaine bleue, la galette. Il est prévu d'inscrire 2 255 €, en dépenses d'alimentation (article 60623)

La prévision des remboursements sur salaire, à la commune de la Frette reste stable par rapport au BP 2024, soit 34 000 €.

- **Chapitre 012 : charges de personnel**

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune, il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à prévoir.

De ce fait, une seule prévision à hauteur de 300 € reste à budgéter, la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS.

- **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

La prévision sur ce chapitre qui comprend les secours d'urgence et les aides est en diminution par rapport au BP 2024, soit – 1 000 €. La consommation des crédits inscrits pour les aides est largement inférieure depuis plusieurs années, par conséquent une diminution de ces crédits a été proposée. Il paraît important de préciser que d'autres leviers sont utilisés par le CCAS afin d'éviter le versement d'aide en direct ce qui permet de limiter l'impact sur le budget. En 2024, aucune demande d'aide d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.

2. Les recettes de fonctionnement :

Articles	BP 2024	BP 2025
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	15 415,73	15 264,33
002 - Résultat de fonctionnement reporté	15 415,73	15 264,33
TOTAL CHAPITRE 70 - Produits des services	49 700	56 400
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	49 700	56 400
TOTAL CHAPITRE 74 - Dotations et participations	43 200	44 000,67
7473 - Participations département	1 200	2 000,67
74748 - Participations communes	42 000	42 000
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	584,27	190
75888 - Autres produits de gestion courante	584,27	190
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	100	100
773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	100	100
TOTAL GENERAL	109 000	115 955

- **Chapitre 74 : dotations et participations**

- *Article 7473 – Participation départementale* : Cet article comprend le versement du Conseil Départemental pour le RSA. Le CCAS réalise en effet un accompagnement social pour les bénéficiaires du RSA.

À noter qu'à la suite d'une forte augmentation du nombre de contrats signés sur l'exercice précédent (4 dossiers pour 2023 contre 22 dossiers en 2024), un avenant financier a été signé pour réajuster la dotation versée par le Conseil Départemental du Val d'Oise sur l'année 2024. Il n'est pas prévu de nouvelle hausse en 2025.

- *Article 74748 – Participation communale* : La commune versera une subvention au budget du CCAS de 42 000 € pour l'année 2025.

- **Chapitre 70 : produits des services**

Il est prévu une participation des seniors au titre du voyage à Barcelone à hauteur de 56 400 €.

De plus, la reprise de résultat pour l'exercice 2024 s'élèvera à 15 264,33 €.